

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 10 mars 2025 À 19h30 CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #5 - Yannick Rodrigue
Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Siège #2 - Dave Vachon
Siège #4 - Denis Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Marie-Christine Lavoie. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Marie-Christine Lavoie, informe le conseil qu'elle votera sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2025-03-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 27 février 2025
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Embauche - Coordonnateur, loisirs et culture
- 7 - TRANSPORT
 - 7.1 - Balayage annuel des rues
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-03-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-03-03

3.2 - Séance extraordinaire du 27 février 2025

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2025 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font le suivi des activités auxquelles ils ont participé durant les dernières semaines.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2025-03-04

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9208 à 9211 inclus, les dépôts directs numérotés de 2928 à 2993 inclus ainsi que les prélèvements.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 269 707.84 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-03-05

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-03-06

6.1 - Embauche - Coordonnateur, loisirs et culture

CONSIDERNAT QUE le poste de coordonnateur, loisirs et culture a été affiché;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Roxanne Daigle répond à toutes les exigences pour remplir les fonctions de coordonnatrice, loisirs et culture;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction embauche Madame Roxanne Daigle à titre de coordonnatrice, loisirs et culture, et que celle-ci entre en fonction de façon progressive à compter de la semaine du 24 mars 2025 et d'autoriser la direction générale et la mairesse à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - TRANSPORT

2025-03-07

7.1 - Balayage annuel des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut procéder au balayage annuel des rues de la municipalité suivant un taux horaire par machinerie utilisée;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Immeuble 118, Entreprise Tréma et Les entreprises Classique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - VARIA

2025-03-08

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se déroule de 19h44 à 19h56.

2025-03-09

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 56.

Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse